

# DELIBERATION N° 2010/12-10 - ATTRIBUTION DE NOMS AUX VOIRIES DU SITE DU HAUT DES RONCES

**Rapporteur : Monsieur DUSSAULX**

Vu l'article L2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Principal pôle économique du sud de l'agglomération nancéienne, la commune de Ludres est soucieuse de maintenir l'attractivité de son territoire en offrant aux entreprises des perspectives d'implantation et de développement.

Le site du Haut des Ronces participera prochainement à cette dynamique. Il a fait l'objet d'un permis d'aménager délivré le 06 mars 2008. Des travaux sont en cours pour former un nouvel ensemble foncier de 19 hectares en capacité d'accueillir les entreprises. Les travaux de viabilisation entraînent la création de deux voiries.

Ainsi, il convient d'attribuer un nom à chacune de ces voies. Les rues existantes du secteur nord du Dynapôle portent les noms de personnalités scientifiques (rue Pierre et Marie Curie et rue Ampère). Ce principe a été conservé pour le site du Haut des Ronces.

La commission d'urbanisme qui s'est réunie le 25 novembre dernier a proposé les dénominations suivantes :

- rue Georges CHARPAK pour la voie d'orientation nord-sud traversant le site,
- rue Pierre-Gilles de GENNES pour la desserte d'orientation ouest-est qui longe la limite sud du réservoir communautaire.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de dénommer la voie principale de desserte du site du Haut des Ronces, d'orientation nord-sud, « rue Georges CHARPAK » ;
- de dénommer la voie secondaire, d'orientation Est-Ouest, « rue Pierre-Gilles DE GENNES » ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire.